

Office fédéral de la santé publique
Schwarzenburgstrasse 157
CH-3003 Berne

Adresse électronique :
Tarife-Grundlagen@bag.admin.ch
gever@bag.admin.ch

Lieu, date :	Berne, le 8 septembre 2023	Téléphone direct :	031 306 93 88
Interlocutrice :	Sabine Thomas	E-mail :	sabine.thomas@unimedsuisse.ch

Prise de position dans le cadre de la procédure de consultation sur les objectifs quadriennaux 2025-2028 en vue d'encourager la qualité des prestations.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous donner la possibilité de prendre position sur le projet concernant les objectifs quadriennaux 2025-2028 du Conseil Fédéral pour le développement de la qualité.

L'Association Médecine Universitaire Suisse représente les intérêts des hôpitaux universitaires et des facultés de médecine de Suisse au niveau national. Ses membres sont les cinq hôpitaux universitaires et les facultés de médecine de Suisse. Elle s'exprime au nom de ses membres.

1. Positions générales unimedsuisse sur les objectifs quadriennaux 2025-2028

Les hôpitaux universitaires saluent toutes les mesures qui visent à renforcer la qualité des soins au niveau national et à promouvoir des actions communes pour le développement de la qualité dans le système de santé suisse. Les responsables des départements qualité des hôpitaux universitaires collaborent étroitement et sont engagés dans des projets communs pour améliorer la qualité dans les hôpitaux universitaires.

unimedsuisse prend note que les champs d'action et les objectifs décrits pour le développement de la qualité 2025-2028 restent inchangés par rapport aux objectifs quadriennaux 2022-2024. S'ils sont toujours fortement axés sur le système, les prestations et la sécurité des patients gagnent en importance, notamment par le biais de programmes spécialisés.

Les hôpitaux universitaires soutiennent le choix des champs d'action pour la mise au point de mesures d'amélioration de la qualité.

Cependant, unimedsuisse déplore dans ces objectifs l'absence de vision du Conseil fédéral pour l'établissement d'un système qualité commun dans le système de santé. Pour le développement la qualité dans le système de santé, il est essentiel de concevoir et de coordonner des actions communes entre les parties prenantes. Les actions prévues par le Conseil fédéral sont essentiellement axées sur le monitoring, la régulation et le contrôle. Ces actions peuvent être efficaces et judicieuses individuellement. Dans leur ensemble, elles devraient être réévaluées et accompagnées d'une réduction simultanée du monitoring existant, qui n'a jusqu'à présent pas conduit à de réelles améliorations de la qualité mais a nécessité de nombreuses ressources. Les hôpitaux universitaires exigent que

des mesures soient prises pour alléger la charge administrative des fournisseurs de prestations sans efficacité pour la qualité des traitements.

Ils sont d'avis que le monitoring seul ne permet pas d'amélioration de la qualité, mais il doit être accompagné d'analyses approfondies et de propositions d'amélioration par les fournisseurs de prestation concernés. Ces objectifs doivent être formulés plus concrètement, ils doivent être mesurables et quantifiables.

Comme il est précisé dans l'introduction, le Conseil fédéral dispose de nouveaux instruments pour réaliser ses objectifs quadriennaux de développement de la qualité. D'une part, il charge la Commission fédérale pour la qualité (CFQ) de formuler des recommandations et d'autre part il négocie les conventions de qualité entre les fédérations des fournisseurs de prestations et des assureurs qui doivent s'aligner sur les objectifs quadriennaux. Les négociations pour les conventions de qualité étant en cours, les orientations à prendre pour les partenaires contractuels respectant les exigences des conventions qualité ne doivent pas être mentionnées dans ce document.

La CFQ est chargée dans son mandat actuel de formuler des recommandations. Il est prévu dans le prochain mandat 2025-2028 qu'elle délègue cela à des tiers. Il n'est pas précisé les critères de choix des mandataires ni la procédure d'évaluation de leurs recommandations. Il est essentiel de connaître à quels moments et par quels critères ces recommandations seront adoptées ou rejetées et publiées par la CFQ. Le contenu des recommandations et le moment de leur publication sont importants en lien avec les exigences de la Confédération envers les fédérations de fournisseurs de prestations et d'assureurs, mais aussi envers les fournisseurs de prestations eux-mêmes. Cette procédure doit être détaillée et transparente.

Revendications d'unimedsuisse sur les objectifs présentés

- unimedsuisse approuve le choix des champs d'actions
- les hôpitaux universitaires dénoncent le manque de vision du Conseil fédéral de concevoir un système qualité commun dans le système de santé
- les procédures pour aboutir à des recommandations nationales issues des champs d'action sont à décrire de façon détaillée.
- Les informations concernant les exigences liées aux recommandations pour les conventions qualité sont à supprimer des objectifs quadriennaux 2025-2028.

2. Positions détaillées unimedsuisse sur les objectifs proposés

1. Introduction

unimedsuisse prend connaissance que les champs d'action et les objectifs pour le développement de la qualité 2025-2028 sont inchangés par rapport aux objectifs quadriennaux 2022-2024. Les hôpitaux universitaires sont en faveur d'une amélioration continue et une promotion de la transparence dans le système santé.

2. Objectifs quadriennaux 2025-2028 : l'essentiel en bref

La représentation graphique est manquante et doit être ajoutée.

3. Champs d'action axés sur le système

3.1. Culture (C)

unimedsuisse est favorable à la mise en place d'une « just culture ». Il faut cependant distinguer la « just culture » de la culture sécurité des patients.

On ne sait pas comment les fournisseurs de prestations devront procéder à la mesure nationale de la « just culture » si on considère les limites méthodologiques actuelles, ni comment les partenaires contractuels pourront mesurer au niveau national la culture juste chez les fournisseurs de prestations, les assureurs et les autorités. Concernant la «just culture» (C1), l'acceptation de la motion Humbel «Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité» 12.2018: 18.4210 est essentielle. Le Conseil fédéral y est chargé « de créer une base légale protégeant la confidentialité des systèmes de rapport et d'apprentissage utilisés dans les hôpitaux, tels que les systèmes de déclaration des erreurs (CIRS), les Peer Reviews, les cercles de qualité, les audits cliniques et les colloques de morbidité-mortalité ». En raison des incertitudes touchant tous les domaines juridiques, la situation actuelle est insatisfaisante et empêche le développement d'une culture agissant positivement sur la qualité des prestations et son perfectionnement.

Que les fournisseurs de prestations utilisent un système interne de rapports et d'apprentissage appropriés (C2) et s'affilient à un réseau de reporting uniforme pour l'ensemble de la Suisse est déjà prescrit par l'ordonnance sur l'assurance maladie (OAMal) section 12, Exigences de qualité, (art. 58 g let. b). Il est également retenu comme exigence pour l'évaluation de la qualité des hôpitaux (art. 58 d al. 2 let. c).

3.2. Gouvernance (G)

unimedsuisse est d'accord que les fournisseurs de prestations doivent promouvoir la qualité dans leur établissement. Il est cependant difficile à saisir comment cette action sera mesurable et quantifiable au niveau national.

Comme pour le point 3.1, l'exigence faite aux fournisseurs de prestations de disposer d'un système approprié de gestion de la qualité (G2) est prescrite dans la législation (art. 58d OAMal).

3.3. Prise de décision fondée sur les données probantes (P)

Il existe actuellement des initiatives nationales multiples développées par les fournisseurs de prestations, les assureurs et les prestataires contractuels. Mais il manque une vision et une coordination nationale pour piloter ces initiatives. Le monitoring représente une charge importante pour les hôpitaux universitaires. Il faut évaluer quelles mesures existantes apportent réellement des améliorations et il faut alléger la charge des fournisseurs de prestations en supprimant celles qui n'ont pas montrées d'efficacité pour la qualité des traitements.

4. Champs d'action axés sur les prestations

4.1. Système centré sur le patient

Les PREMs ne permettent pas d'évaluer les valeurs des patients mais donnent des indications précieuses sur les processus à améliorer au cours du traitement et constituent ainsi un autre levier pour améliorer la qualité du traitement.

Les notions de « profil spécifique et de l'environnement psychosocial des patients » doivent être définies. Quelle approche est envisagée, la mesure individuelle ou par type de profil et d'environnement ?

Concernant les interactions centrées sur le patient, les facteurs à prendre en compte vont au-delà des facteurs sociaux (origine migratoire).

De nombreux fournisseurs de prestations interviennent sur le parcours de soins du patient par étape. L'entière responsabilité ne peut pas être portée par les fournisseurs intervenant à une étape. Ce point est à modifier et clarifier.

4.2. Sécurité des patients

unimedsuisse est favorable au renforcement de la sécurité des patients et à la mise en place de programmes nationaux.

Le point SP2 rejoint le point C2 et ne devrait pas être traité séparément.

Nous vous remercions de prendre en compte les points soulevés précédemment. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

Meilleures salutations,



Sabine Thomas
Suppléante Secrétaire générale unimedsuisse